

20 septembre 2013

Actu

Une formation expérimentale qui vise la reproductibilité

Nous souhaitons insuffler, en animant cette formation, une dynamique collective et concertée pour la réalisation d'actions agroenvironnementales susceptibles de maintenir la ressource en eau à un niveau optimal en qualité et en quantité sur le bassin versant de la Tave.

Par la mutualisation des connaissances et la diffusion d'informations sur:

- la législation en vigueur et ses évolutions
- la situation du bassin versant
- les techniques pouvant être utilisées pour maintenir, voire améliorer la situation existante,
- les mesures financières pouvant accompagner leur réalisation,

par l'élaboration des bases d'un outil de concertation sur les infrastructures agroécologiques et les aménagements paysagers réalisables sur l'ensemble du bassin, par une expertise du terrain et des possibles, répondre par des actions concrètes et concertées aux enjeux dictés par la loi sur l'eau, la future loi sur la biodiversité et les mesures environnementales qui les accompagnent.

Cette formation est destinée aux:

- Exploitants agricoles et forestiers
- Propriétaires fonciers et leurs bailleurs
- Acteurs de la société civile



EDITORIAL

VERS UNE GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA TAVE

Le développement de l'**agriculture irriguée**, de l'**emprise urbaine**, des **évolutions climatiques** en cours et l'évolution de la **réglementation** en matière d'**environnement** conduisent à réfléchir le **territoire** en prenant en compte ses **multiples composants** et ses **multiples usages**. Assurer une bonne **gestion** et la préservation d'une **ressource en eau** et en **bio-diversité** qualitative, passe par une **utilisation des sols** maîtrisée dans leurs fonctions variées.

Le concept de **bassin versant** (ou de sous-bassin versant) apporte une **notion identitaire au paysage**, l'eau étant un important réservoir d'histoire des lieux. Il contribue ainsi à une forme de **cohésion** entre les différents **acteurs** et usagers.

Cette dimension permet des **échanges** suffisamment **fréquents** entre tous les acteurs pour que les actions individuelles et collectives contribuent à garantir la **pérennité de la ressource**. La loi sur l'Eau, le projet de loi-cadre sur la biodiversité, les travaux des Agences de l'Eau et des différents acteurs publics et privés montrent le besoin de **concertation** et de **transversalité** dans les actions menées pour garantir la durabilité des territoires.

Le **bassin versant de la Tave**, affluent de la Cèze à sa confluence avec le Rhône, en Gard Rhodanien, a été choisi pour ses modestes dimensions. Élargi en bordure du Rhône, sur moins de **30 km de long** pour près de **250 km² de superficie**, il impacte **25 communes**, directement ou indirectement et concerne environ **300 exploitants agricoles**, les propriétaires forestiers et fonciers, les artisans, commerçants et industriels et bien sûr les collectivités territoriales et la société civile (sociétés de pêche et de chasse, de production industrielle ou de services, associations sportives et environnementales, ...).

Sa taille réduite autorise des relations directes entre les différents

acteurs situés à l'amont et à l'aval du bassin. Si on peut déjà observer les signes de sa dégradation, des actions rapides peuvent permettre de stabiliser voire d'inverser ce processus dans un délai raisonnable pour que l'évaluation et les résultats autorisent l'extension de l'action à d'autres bassins versants présentant des caractères similaires et parfois plus dégradés.

La reconnaissance, par l'ensemble des acteurs/usagers que le **maintien de la ressource** générée par le bassin versant à un niveau optimal et plus fiable face aux épisodes cévenols garanti à tous l'accès équitable à cette ressource est un **vecteur de lien** fort, capable de **fédérer** les différents **acteurs/usagers**.

L'évolution des **politiques agricoles** européenne et française tente d'influer pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux dans le développement de projets territoriaux. L'État décentralisé investit dans la gestion de l'eau et de la biodiversité grâce aux fonds européens.

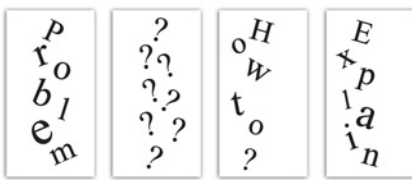
Des **techniques agricoles** modernes et parfois innovantes permettent de mieux intégrer le paysage et d'en tirer un meilleur profit, à la fois « visuel » et économique.

Des actions concrètes et finançables sont possibles.

Des **producteurs** sont **sensibilisés** et intéressés pour avancer sur ces questions.

Sans vouloir nous substituer à l'existant, nous souhaitons contribuer à l'émergence d'une agriculture durable, vertueuse et reconnue, garante de notre avenir.





PROGRAMME DE FORMATION

MODULE 1

Vendredi 6 dec. 2013, 9h
Salle communale de Cavillargues

ENJEUX MULTIPLES DE LA GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE D'UN BASSIN VERSANT

SÉQUENCE 1 - 1 HEURE

Présentation de la formation, des financeurs et des intervenants

SÉQUENCE 2 - 2 HEURES

Les principes de la concertation

Comprendre les principes, les bases et les enjeux de la concertation. En connaître le contexte réglementaire.

SÉQUENCE 3 - 2 HEURES

Les caractéristiques du bassin versant de la Tave

Consolider ses connaissances en géographie, géologie, population, histoire, agriculture, forêt, artisanat et industrie, urbanisation pour le bassin versant de la Tave.

SÉQUENCE 4 - 2 HEURES

Diagnostic global de l'état géologique et hydrique du bassin versant

Apprécier la situation actuelle de manière globale et comprendre les enjeux de la préservation de la ressource.

Identifier les équilibres à rechercher pour chaque étage écologique de la rivière.

MODULE 2

Vendredi 13 dec. 2013, 9h
Cave coopérative de Laudun

ACTEURS, USAGERS ET INTERLOCUTEURS DANS LA GESTION D'UN BASSIN VERSANT

SÉQUENCE 1 - 2 HEURES

Entrer dans une démarche de concertation

Identifier et s'approprier le thème et le ou les objectif(s) de la concertation.. Définir les modalités de la concertation.

SÉQUENCE 2 - 3 HEURES

Les acteurs concernés et les jeux d'acteurs

Identifier l'ensemble des acteurs, leurs rôles et leurs relations.

Identifier les contributions et les usages de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Mesurer la diversité des situations.

SÉQUENCE 3 - 2 HEURES

Les projets en cours et prévus à l'échelle du bassin

Connaître l'ensemble des projets initiés par le particuliers et les collectivités en matière d'aménagement ayant une incidence sur la ressource en eau.

MODULE 3

mardi 17 dec. 2013, 9h
Salle communale de La Bastide d'Engras

LES INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES. DESCRIPTIF, MISE EN OEUVRE, FINANCEMENTS

SÉQUENCE 1 - 2 HEURES

Interventions au niveau de la rivière

Connaître l'intérêt des différents ouvrages de régulation d'un cours d'eau, les contraintes légales qui y sont associées, leurs coûts et leur financement.

SÉQUENCE 2 - 2 HEURES

Interventions sur la quantité de ressource

Connaître l'intérêt des différents ouvrages de collecte et de récupération des eaux pluviales, les contraintes légales qui y sont associées, leurs coûts et leur financement.

SÉQUENCE 3 - 2 HEURES

Infrastructures agro-écologiques

Connaître l'intérêt des différentes techniques agro-environnementales ayant un impact sur la ressource, les contraintes légales qui y sont associées, leurs coûts et leur financement.

SÉQUENCE 4 - 1 HEURE

Intérêt économique à court, moyen et long terme de la mise en oeuvre d'infrastructures agro-écologiques

MODULE 4

Vendredi 20 dec. 2013, 9h
Salle communale de Tresques

REUSSIR UNE DÉMARCHÉ DE CONCERTATION

SÉQUENCE 1 - 3 HEURES

Les outils de la concertation

Concevoir et manipuler efficacement les différents outils de la concertation.

Rechercher la bonne expertise scientifique.

SÉQUENCE 2 - 2 HEURES

L'animation de la concertation

Comprendre et intégrer les aspects conflictuels de la concertation.

Définir les critères objectifs de l'animation au regard du public concerné.

SÉQUENCE 3 - 2 HEURES

Bilan et perspectives à l'issue de la concertation

Comprendre ce que l'on peut retirer d'une concertation.

Comprendre ce que la concertation peut modifier dans la perception qu'ont les acteurs et usagers du sujet.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Les exploitants agricoles à jour de leurs cotisations Vivea peuvent s'inscrire sur le site de l'OPCA ou sur le site www.focea.fr

Pour les autres publics, le coût journée est de 169€ HT. Une prise en charge par votre OPCA est possible sur demande.

Nous consulter.

Merci à nos partenaires pour leurs diverses contributions:

VIVEA

Agence de l'eau

DDTM du Gard

ADEME

IRSTEA

BRGM

ONEMA

Syndicat ABCèze

Collectivités locales et territoriales

Chambre d'Agriculture



Christian Raoult
Directeur Général
craoult@focea.fr



Retrouver toute l'actualité de focea sur internet :

<http://focea.fr>

[f](#) FocAgroenvironnement

contact@focea.fr

04.66.85.08.45

